





MONTANT DES 20%\* :

MODE DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT DES 40% DE PARTS SOCIALES :

PRET BANCAIRE  FINANCEMENT PERSONNEL

VISITE EFFECTUEE : OUI  NON

\* Dépôt de garantie par chèque de banque : 20% du montant total des parts sociales à acquérir par l'attributaire qui sera encaissé après attribution par le Comité Technique Départemental.

## VII. PROJET ENVISAGE

- |                        |                          |                          |                          |
|------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1 - Canne à sucre      | <input type="checkbox"/> | 5 – Cultures maraichères | <input type="checkbox"/> |
| 2 – Banane             | <input type="checkbox"/> | 6 – Production Bio       | <input type="checkbox"/> |
| 3 - Elevage            | <input type="checkbox"/> | 7 – Agroforesterie       | <input type="checkbox"/> |
| 4 – Cultures vivrières | <input type="checkbox"/> | 8 – Autre (précisez)     | <input type="checkbox"/> |

- Circuit de distribution : - Circuit court   
- Vente via intermédiaires

*Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté*

## DESCRIPTIF DU PROJET ENVISAGE ET MOTIVATIONS :

### **SAFER de Guadeloupe**

Tout candidat retenu s'engage irrévocablement à procéder au règlement intégral du montant relatif à l'acquisition des parts sociales dans les délais convenus et à respecter l'ensemble des échéances contractuelles prévues jusqu'à son intégration effective. En cas de non-respect de ces engagements, la SAFER se réserve le droit de mettre fin à la procédure d'intégration

### VIII. MOTIF DE LA DEMANDE

1- Première installation

2- Consolidation

### CONDITION DE RECEVABILITE DU DOSSIER :

#### Pièces à fournir (GFA Réforme Foncière):

- \* Copie Pièces d'identité
- \* Copie Diplôme ou Formation
- \* Attestation MSA
- \* Déclaration de Surface
- \* Fermage (Attestation de loyer à jour du Gérant)
- \* Attestation sur l'honneur du candidat confirmant qu'il a reçu toutes les informations relatives à une installation en GFA Réforme Foncière.
- \* Chèque de banque de 20% du montant total des parts sociales à acquérir par l'attributaire qui sera encaissé après attribution par le Comité Technique Départemental.

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Fait à

Le :

Signature :

4/4

#### **SAFER de Guadeloupe**

Tout candidat retenu s'engage irrévocablement à procéder au règlement intégral du montant relatif à l'acquisition des parts sociales dans les délais convenus et à respecter l'ensemble des échéances contractuelles prévues jusqu'à son intégration effective. En cas de non-respect de ces engagements, la SAFER se réserve le droit de mettre fin à la procédure d'intégration

**SAFER de Guadeloupe**

Tout candidat retenu s'engage irrévocablement à procéder au règlement intégral du montant relatif à l'acquisition des parts sociales dans les délais convenus et à respecter l'ensemble des échéances contractuelles prévues jusqu'à son intégration effective. En cas de non-respect de ces engagements, la SAFER se réserve le droit de mettre fin à la procédure d'intégration